



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 octobre 2021

Investisseurs particuliers : améliorer leur accès aux marchés des capitaux en apportant des ajustements ciblés au cadre européen

A la suite de sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur une stratégie d'investissement pour les épargnants, l'AMF fait part de ses recommandations pour répondre aux besoins des investisseurs particuliers. L'objectif : leur donner les moyens de disposer des connaissances, des informations et du niveau de conseil adéquats, tout en leur assurant la protection nécessaire pour des investissements transfrontaliers sûrs dans le cadre d'un marché de plus en plus digitalisé.

 Télécharger le contenu

Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

EVOLUTION RÉGLEMENTATION

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



COMMUNIQUÉ AMF

GESTION D'ACTIFS

04 mai 2022

L'AMF consulte sur
l'intégration des
exigences liées à la
durabilité dans son
règlement général



CONSULTATION DE L'AMF

GESTION D'ACTIFS

04 mai 2022

Consultation publique
sur les modifications
du règlement général
concernant la
durabilité



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02